Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 056-215600917-20251204-2025120416-DE

DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

MAIRIE DE JOSSELIN
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL 4 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 4 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de JOSSELIN, légalement convoqué le 26 novembre 2025, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de JOSSELIN sous la présidence de Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Monsieur Nicolas JAGOUDET, Maire, Madame Fanny LARMET, Monsieur Cédric NAYL, Madame Annick CARDON, Monsieur Jack NOËL, Adjoints, Monsieur Jacques SELO, Monsieur Alain ROZE, Monsieur Didier COMMUN à partir de 19h06, Madame Viviane LE GOFF, Madame Christina JARNO, Monsieur Didier GRELIER, Madame Salomé GUILLEMAUD, Monsieur Loïc LE PIOUFFLE, Monsieur Gérard GUILLAUME

Était absent excusé et représenté : Monsieur Cyrille BOEFFARD par Monsieur Loïc LE PIOUFFLE

Étaient absents : Madame Nicole DE BERRANGER, Madame Lucia BERTHERAT, Madame Virginie BOEFFARD-RICHARD, Monsieur Jean MORIN

Nombre de conseillers :
En exercice : 19
Présents : 13 puis 14 à partir de 19h06
Votants : 14 puis 15 à partir de 19h06
Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame Salomé GUILLEMAUD

--*-*-*-*-*-*-*-*-*-*

2025.12.04-16 : RENOVATION / EXTENSION DU COMPLEXE SPORTIF : PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL AJUSTE ET DEMANDE DE SUBVENTIONS
(Rapporteur : Monsieur Cédric NAYL, Adjoint)

La commune de Josselin envisage la rénovation et l'extension du complexe sportif Michel JUGUET. Elle est accompagnée par un AMO et un maître d'œuvre. Le montant de l'opération globale (tranche ferme et tranche optionnelle), au stade APD, s'élève à 5 601 288,00 € HT, répartis comme suit :

- Tranche Ferme : 3 085 394,00 € HT
  - *Réalisation 2ème salle de tennis et salle escalade*
  - *Panneaux photovoltaïques*
  - *Rénovation salle tennis existante*
  - *Rénovation couverture salle multisports*
  - *Travaux complémentaires (dont réfection éclairage)*

- Tranche Optionnelle : 2 515 894,00 € HT
  - *Extension pour danse, musculation et fitness, rénovation entrée et vestiaires existants, nouveaux vestiaires*

En tant que projet structurant pour Josselin et pour le territoire environnant, le projet de rénovation et d'extension du complexe sportif s'inscrit dans les priorités de soutien de différents partenaires.

Envoyé en préfecture le 08/12/2025
Reçu en préfecture le 08/12/2025
Publié le
ID : 056-215600917-20251204-2025120416-DE

Le plan de financement prévisionnel ajusté de la tranche ferme de l'opération est le suivant :

DÉPENSES		**RECETTES**	
Nature	Montant € HT	Concours financiers	Montant € HT
AMO	48 905,00	État – Plan de relance PVD sur étude – AMO (taux : 0,70%)	21 578,00
Honoraires MOe	296 203,00	État – DSIL 25 (taux : 6,81 %)	210 000,00
Frais de concours	22 600,00	État – ANS (taux : 2,43 %)	75 000,00
Autres études (géomètre, SPS, CT diag amiante…)	20 958,00	Conseil Régional-lycées (taux : 11,34 %)	350 000,00
Travaux d'aménagement Tranche Ferme :	2 396 980,00	Conseil Régional – BVPB (taux : 5,19 %)	160 000,00
- *Réalisation 2ème salle de tennis et salle escalade*	*1 284 156,00*	Conseil Départemental - PST 2024 (taux : 4,02 %)	124 093,00
- *Panneaux photovoltaïques*	*59 018,00*		
- *Rénovation salle tennis existante*	*441 620,00*		
- *Rénovation couverture salle multisports*	*472 146,00*	Autofinancement (69,51%)	2 144 723,00
- *Travaux complémentaires (dont réfection éclairage)*	*140 040,00*		
Frais divers (dont assurance dommages-ouvrages)	199 748,00		
Aménagements extérieurs	100 000,00		
TOTAL H.T.	3 085 394,00	**TOTAL**	3 085 394,00
T.T.C.	3 702 472,80		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

- **PRESENTS** : 14
- **VOTANTS** : 15
- **Abstentions** : 0
- **Suffrages exprimés** : 15
- **Majorité absolue** : 8
- **POUR** : 15
- **CONTRE** : 0

Le Conseil Municipal à l'unanimité des suffrages exprimés, après avis favorable de la commission « Finances et Ressources Humaines » réunie le 1er décembre 2025 :

- Adopte le plan de financement prévisionnel ajusté de la Tranche Ferme de l'opération ;
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à :
  - Solliciter le concours financier de l'État au titre de l'ANS, celle de la Région Bretagne au titre du dispositif « lycées » et « Bien Vivre Partout en Bretagne » ainsi que tout autre financement possible ;
  - Effectuer toutes les démarches et à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Nicolas JAGOUDET

La Secrétaire de séance,
Salomé GUILLEMAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (1 Place Alain de Rohan, BP 36, 56120 Josselin Cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.